

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	27 (1939)
Heft:	543
Artikel:	Travaux forcés
Autor:	Bonard, S.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-263350

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment conserver notre patrimoine spirituel ?

II.

Les propositions formulées dans le *Message fédéral*, que nous avons analysées dans un premier article¹ ont fait l'objet de discussions lors d'une assemblée romande convoquée à Lausanne le 25 février dernier par la Nouvelle Société Helvétique. Au point de vue fédéraliste, la crainte a été exprimée de voir la Confédération subventionner des cours d'éducation civique, ce qui devrait rester du domaine strictement cantonal. Un autre danger a encore été signalé, c'est que l'offre de la future Fondation helvétique de venir en aide à la production intellectuelle ne constitue un encouragement à une production plus intense et ne favorise d'avance la médiocrité ! Dans notre petit pays, où nous manquons déjà de lecteurs pour assumer tout ce qui se publie, ne vaudrait-il pas mieux employer ce crédit à répandre largement les publications de valeur qui existent, plutôt que de pousser à une production plus intense ?

D'autre part, il a été reconnu que l'initiative gouvernementale répond à un besoin de l'heure présente, et qu'il est urgent aujourd'hui que l'Etat lui-même veille à influencer les masses dans le sens d'une culture réellement suisse.

L'assemblée de Lausanne dans sa grande majorité s'est donc déclarée favorable au projet, tout en émettant quelques vœux quant à l'organisation et au mode de représentation à l'Assemblée de cette Fondation helvétique. Il est certainement heureux que M. Etter ait nettement fait ressortir que la raison d'être de la Suisse repose sur des bases purement spirituelles, et que ses racines profondes ne peuvent être alimentées que par un retour à ses principes fondamentaux.

Quelques doutes paraissent toutefois justifiés quant aux moyens proposés pour provoquer dans notre peuple cette renaissance d'un esprit de compréhension meilleure entre Confédérés et d'inDEPENDANCE morale envers les influences étrangères. Les traductions d'œuvres de nos auteurs, la réforme du cinéma et de la radio, les cours d'éducation civique sont certainement utiles. Mais il faut plus pour affirmer l'idée de la Démocratie, et pour éclairer le malaise politique dont nous souffrons. Il faut un retour à la confiance entre nos gouvernements et notre peuple et la certitude de part et d'autre que le citoyen, maître des destinées de son pays, a conservé sa raison d'être dans notre organisation politique. Or, l'exemple d'une stricte fidélité aux principes moraux de notre Constitution sera beaucoup plus efficace à cet égard que tous les cours; une collaboration loyale des partis, et des groupements économiques pourrait stimuler au lieu de les décevoir ceux qui s'exercent à la vie politique; une représentation équitable de tous à l'Exécutif, tant de la Confédération que des cantons, marquerait le partage des responsabilités; enfin une limite d'âge appropriée pour les emplois publics comme au Parlement donnerait aux jeunes la possibilité de vivre la

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

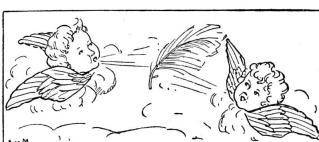
démocratie, plutôt que d'envisager les méthodes totalitaires étrangères.

Un effort indispensable doit être réalisé aussi pour établir une franche et amicale estime entre ressortissants de régions et de cantons différents. Nous savons que nous sommes différents de caractère, de genre d'intelligence, de méthodes de travail: réjouissons-nous en, comme d'une richesse nationale, au lieu de laisser percer nos jugements cette petite note de mépris ou de condescendance ! Que la fierté d'appartenir tous à la même nation libre l'emporte sur la critique mesquine qui nous affaiblit !

Enfin cette éducation civique est insuffisante si elle ne met pas les femmes en mesure de réaliser la valeur de la responsabilité commune et de la collaboration de tous, pour qu'elles transmettent ces vérités fondamentales à la jeune génération. Et au lieu d'être envisagée seulement au moyen de cours, l'éducation civique des femmes sera rendue bien plus efficace par l'octroi des droits de citoyennes, droits qui correspondent aux lourdes tâches qui leur incombent pour relever le taux de la natalité du pays, ainsi que pour sa défense spirituelle, économique, voire même militaire !

En résumé, ce que nous voudrions ajouter aux moyens prévus par M. Etter, pour la défense de notre patrimoine spirituel, c'est d'une part l'exemple de cette fidélité dont nous portons plus haut aux principes qui ont fait nos meilleures traditions suisses, et d'autre part des portes largement ouvertes pour une école active de la Démocratie à toutes les forces qui pourraient la servir.

A. L.



DE-CI, DE-LA

Paris-St.-Raphael.

Le rally automobile féminin, qui se dispute chaque année au moment où le Salon automobile de Genève bat son plein, a été de nouveau couru il y a quelques semaines, en empruntant, comme nous l'avions annoncé, une portion plus considérable de notre territoire. A Berne, l'Automobile Club féminin a offert aux concurrentes une charmante réception durant leur courte halte dans la ville fédérale, avant qu'elles ne repartent pour Lausanne, Genève et le Midi. La gagnante du rallye de cette année est Mme Simon, sur une Hotchkiss.

Pro Infirmis.

Cette Association dont chacun connaît l'œuvre utile en faveur des infirmes et des anomalies nous prie de recommander à nos lecteurs sa vente de cartes postales, qui, commencée dès le 27 mars dans toute la Suisse, se poursuivra encore quand paraîtront ces lignes. L'an dernier, le bénéfice réalisé par cette vente avait été de 335.000 fr. apportant ainsi une aide précieuse à des institutions pour déficients physiques et mentaux et permettant même le versement de subsides à des infirmes isolés, dont l'Etat réclamait des soins spéciaux. *Il ne fait pas que le résultat de 1939 soit inférieur à celui de 1938!*

(N.B. Les pochettes de cartes seront remises par la poste à tous les ménages).



auditoire subjugé, à la fois la grande artiste, la femme, l'amie. Car les orateurs désignés pour cette commémoration étaient non seulement des noms en vue dans le domaine des arts et des lettres, mais encore des amis personnels, de vieux amis de Bailly, dont l'un en tous cas avait suivi toute sa carrière.

Ainsi se succéderont les témoignages de sincère, de profonde admiration, exprimé en termes chaleureux et poétiques, du directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Adrien Bovy, et de Mme Lucienne Florentin, critique d'art bien connue, et de deux écrivains qu'il n'est pas besoin de présenter ici: MM. René-Louis Piachaud et Albert Rheinwald. Le lendemain, ce fut le vernissage, ouvert en termes excellents par M. Alexis Grasset, président de l'Exposition permanente de l'Athénée, qui donna la parole à M. Eugène Martin, président de la Section genevoise de la Société des peintres et sculpteurs.

Un vrai quart d'heure de poésie pénétrante, émouvante, une suite parfaite de celle qui, déjà, avait intensément imprégné les souvenirs revécus, la veille, marqué, entre autres, le rapprochement de Bailly et d'Alain Fournier. « Elle était parvenue, dit Mme Florentin, à créer un monde imaginaire, tout animé par la sensibilité du Grand Meaulnes, où vivaient dans un paysage de rêve des créatures dématérialisées... ». Et, pour finir, dans la présentation du catalogue, par Florentin également, les lignes suivantes: « Ses tableaux, ses dessins, ses gravures se dispersent au bénéfice d'artistes pauvres afin qu'ils puissent voyager à leur tour et découvrir comme le Grand Meaulnes le domaine mystérieux dont la musique est emportée au loin par le vent... ».

Vendredi 17 mars, la classe des Beaux-Arts y évoquait, en une séance émouvante et devant un



Cliché Mouvement Féministe

Mme Carmen STUDER-WEINGARTNER bien connue comme chef d'orchestre, qui vient de diriger brillamment au Théâtre de Genève deux représentations de Carmen. C'est la première fois qu'une femme dirige un opéra à Genève.

Une femme préside le Conseil du Comité de Londres

Pour la première fois, une femme, Mrs. Lowe, vient d'être élue à la présidence de cet immense et important Conseil de Comté de Londres, duquel dépendent tant d'institutions, tant d'écoles et d'asiles, tant de routes et d'hôpitaux, et qui est appelé à prendre des décisions aussi essentielles, vu l'étendue du territoire qui relève de ses compétences, que le gouvernement d'un de nos pays.

Et lors de la récente visite du Président de la République française à Londres, c'est Mrs. Lowe, qui a eu l'honneur de l'accueillir au nom du Conseil de Comté. Espérons que la comparaison qui s'imposait avec la minorité politique de ses concitoyennes ! sera venue à l'esprit de M. Lebrun — qui, d'ailleurs, croyons-nous, est suffragiste.

ses industrielles et commerciales une circulaire, leur recommandant de renvoyer leur main d'œuvre féminine pour la remplacer par des hommes.¹ En vertu du raisonnement suivant le canton de Vaud compte 4.100 chômeurs; 4.600 femmes sont occupées dans des entreprises industrielles; renvoyons ces femmes, forçons-les à faire du travail ménager puisque manquent les domestiques, et nous n'aurons plus de chômage !

Admirable raisonnement, dont on ne sait s'il faut plus admirer la candeur, la perfidie ou la mauvaise foi. Une chose est certaine: c'est le mépris que l'on manifeste ainsi pour la majeure partie de la population, les femmes, auxquelles on impose, sans qu'elles puissent même faire entendre leur voix, une décision atteignant aux élémentaires libertés de l'individu, à ces libertés dont sont remplis les manifestes pour la défense spirituelle du pays, les appels à la radio, les discours politiques et les journaux. Ces libertés sont bonnes pour les hommes: pas pour les femmes. Où sont donc les ardents défenseurs de ces libertés individuelles comme des droits de la famille, qui, lorsque nous demandons l'apprentissage ménager et l'enseignement obligatoire, protestaient au nom de ces grands principes ? Ils se taisent maintenant, lorsque l'Etat porte atteinte aux droits des femmes. Et dire qu'il en est encore qui demandent pourquoi nous réclamons le droit de vote !

Je ne veux pas m'arrêter ici sur les impossibilités pratiques de l'application de cette circulaire, qui ne tient aucun compte des circonstances particulières des femmes, ni de leurs convenances personnelles et familiales, ou de leurs aptitudes physiques et morales, ni encore du fait que les localités industrielles ne sont pas celles qui souffrent le plus du chômage, de sorte que l'application de la circulaire obligerait à un déplacement de main-d'œuvre. Or, ce déplacement, on l'a fait valoir pour ne pas obliger les chômeurs à exécuter des travaux des champs, alors que la campagne manque de bras tout autant que le service domestique, et que cette carence est grave pour l'alimentation du pays. Qu'a-t-on fait pour le retour des chômeurs attirés par les villes...?

¹ C'est nous qui soulignons (Réd.).

Travaux forcés

Nous auront tout vu ! Voici maintenant que le canton de Vaud, prétend retirer à ses habitantes le libre choix de leur profession, pour les forcer à faire du travail domestique, et veut les obliger à quitter leur foyer pour aller servir dans le foyer d'autrui !

Déjà la loi vaudoise du 15 décembre 1936, sur la lutte contre la chômage et ses conséquences prévoit que, « lorsque les conditions sociales et familiales justifient cet appui, l'Etat peut faciliter le remplacement dans l'industrie de la main-d'œuvre féminine par des ouvriers en chômage, si les conditions techniques de fabrication le permettent ». Mais le 7 mars dernier, le Conseil d'Etat fit bien mieux: il décida de ne plus allouer des subventions d'assurance-chômage sur les indemnités versées par des caisses à des jeunes filles âgées de moins de 21 ans, occupées dans l'industrie, le commerce ou l'artisanat à des emplois non spécifiquement féminins. (On se demande sur quelle base se détermineront ces « emplois non spécifiquement féminins ? » (Réd.).

Voici mieux encore: le 14 mars suivant, le Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce adressait aux chefs d'entreprises

Oui, dispersez-vous, œuvres que nous avons contemplées, dispersez-vous comme des pensées vivantes de celle qui l'a voulu ainsi ! Déjà dans le nombre, nous avons cherché en vain ces exquises vues de Paris que nous avions tant aimées en 1935, lors d'une précédente exposition où Alice Bailly était elle-même présente au vernissage. Il faut donc croire qu'elles se sont envolées chez des amateurs de goût.

Mais avant d'aller plus loin, résumons en traits essentiels cette existence de probe, d'inépuisable labour, dans la pauvreté et dans la joie. Les lecteurs du *Mouvement* n'ont pas oublié, sans doute, ce que Mme S. Bonard en a si bien dit ici même, peu après la mort de l'artiste: « Nous les renvoyons à cet article s'ils veulent plus de détails que nous n'en donnerons aujourd'hui.

Née à Genève le 25 février 1872, Alice Bailly manifesta de très bonne heure son amour pour la peinture. A Munich, avec une bourse de 100 fr. par mois, elle ne supporte pas longtemps la contrainte qui signifie le travail dans une académie ou un atelier; d'où suppression de la bourse. Elle va ensuite à Paris, et puis à Genève de nouveau, où sa mère espère la voir se fixer dans la carrière de l'enseignement. Alice, cependant, y croit étouffer. Alors, elle retourne à Paris mener la dure vie d'une artiste pauvre... Que lui importe ? Elle se cherche, elle s'essaie dans divers genres et dans diverses techniques: cubisme, pointillisme, crayon, burin, aiguille, couleurs. Sans indulgence pour elle-même, elle s'acharne sur son travail reconnaît sans jamais se lasser.

La voilà admise, remarquée aux Artistes indépen-

dants, aux Salons d'automne, puis à Genève, à Berne, à Zurich, à Winterthour surtout, et à Genève encore, dans cent expositions. On sait son imagination, son sens profond de l'harmonie, son intelligence, son exquise sensibilité, les tons chauds et délicats de sa palette.

En 1936, la municipalité de Lausanne commandait à Alice Bailly deux peintures murales pour le Foyer du Théâtre de la ville. On sait qu'elle voulut ensuite, généreusement, compléter la décoration par quatre autres panneaux à titre gracieux, et qu'à ce travail, — son chant du cygne — ayant pris froid, elle contracta la maladie qui devait l'amener à Leysin d'abord, mais trop tard, hélas ! puis à l'Hôpital Nestlé, et qu'elle s'éteignit paisiblement dans son propre intérieur où elle venait de rentrer, à l'aube de Noël 1938.

« C'était une âme printanière », a-t-on pu dire d'elle. Faites le tour des salles de l'Athénée, et



Cliché Atar

Un dessin d'Alice Bailly
(Extrait du catalogue de l'Exposition)

IN MEMORIAM

Mme G. Avril de Ste-Croix
(1855-1939)

(suite de la 1^{re} page)

Mais si l'*Oeuvre* devait essentiellement rééduquer et réadapter à la vie normale celles qui sont souvent des victimes plus que des coupables; Mme Avril ne perdait pas de vue pour cela la nécessité de combattre, et le fléau de la prostitution, et les méthodes odieuses et surannées par lesquelles son pays croit encore y porter remède. Dès 1904, elle était appelée par M. Combes, alors président du Conseil des Ministres, à faire partie de la Commission extraparlementaire du régime des mœurs — la première fois qu'une femme siégeait en France dans une Commission officielle, et elle aimait à raconter comment, lors de la première séance, l'huisser de service s'était énergiquement refusé à la laisser entrer! Le personnel des Ministères dut alors prendre peu à peu l'habitude de cette collaboration, car innombrables sont les Comités et les Commissions de moralité et d'hygiène publiques dont Mme Avril fit partie dans son pays, avant que les grandes organisations féminines internationales aient obtenu en 1922 sa nomination comme membre assesseur à la Commission de protection de l'enfance et de la jeunesse de la S. d. N. Cela a été le privilège de celle qui signe ces lignes de collaborer avec elle au sein de cette Commission, et d'être ainsi à même d'y apprécier l'autorité dont elle y jouissait, la netteté de ses arguments, la sûreté de sa documentation, toutes les fois qu'engagèrent de passionnantes débats sur les relations étroites entre la traite des femmes et les maisons de tolérance. Car, à côté de tant de diplomates, de chefs

de cabinets, de fonctionnaires, qui parlaient de ces questions en théoriciens, Mme Avril, elle, les traitait avec une expérience pratique de près de quarante années qui laissait loin derrière elle toutes les abstractions bureaucratiques et gouvernementales!

Ce sont les organisations féminines internationales, je viens de le dire, qui la désignent comme leur représentante à la S. d. N. pour y défendre leur programme dans le domaine de la moralité publique. C'est dire l'autorité méritée dont elle jouissait parmi nous. Car, non contente de mener la lutte abolitionniste sur le plan international aussi bien que sur le plan national, Mme Avril a contribué, en même temps que toute une pléiade de ses contemporaines, à grouper les femmes de tous les pays autour d'un idéal de coopération mondiale. Dès 1898, elle était présidente de la Commission d'unité de la morale du Conseil International des Femmes — ce Conseil International des Femmes dont elle ne devait pas tarder à devenir vice-présidente, dont elle suivit tous les Congrès à travers le monde, auquel l'attachement tant de liens étroits, tant de fortes et solides amitiés, et qui tint toujours une place de premier ordre dans ses préoccupations. C'est au Conseil International des Femmes en effet qu'elle collabore de près avec Lady Aberdeen, avec notre chère Mme Chapponnière-Chaix, chez qui elle descendait presque chaque fois qu'une séance d'un Comité ou d'un autre l'amenaient à Genève; c'est au Conseil International que la novice que j'étais croit l'avoir rencontrée pour la première fois en 1908; sauf erreur; et c'est au «Golden Jubilee» d'Edimbourg que beauteau de ses fidèles l'ont vue pour la dernière fois cet été, toujours étonnamment jeune d'esprit, suivant les séances, participant aux discussions et y prononçant un discours qui fut très remarqué.

Plaçant le Conseil International des Femmes comme elle le faisait au premier plan des organi-

sations féminines internationales, il était naturel qu'elle cherchât à lui créer une branche en France. Les deux Congrès féminin et féministe, organisés au moment de l'Exposition universelle de 1900 — et qui continuaient ces Conférences de Versailles auxquelles elle avait aussi participé avec Mmes Emilie de Morsier, d'Abbadie d'Arrast, et plusieurs autres remarquables figures du féminisme français de cette période — en firent l'occasion, et le Conseil National des Femmes françaises vit le jour, sous la présidence de Mme Sarah Monod, puis de Mme Jules Siegfried, Mme Avril en étant secrétaire générale, jusqu'au moment où elle en assuma à son tour la présidence. Cette présidence, elle l'a gardée pendant bien des années, dirigeant le Conseil vers des œuvres sociales intelligemment comprises, et prouvant ainsi jusqu'au bout, au moment où elle déposa sa charge entre les mains expertes de Mme Pichon-Landry, sa remarquable vitalité. Car il faut encore ajouter à toutes ces tâches des conférences et des Congrès, des voyages et des missions en Europe et hors d'Europe, une grande activité sociale pendant la guerre, des initiatives comme celle de la création d'une police féminine à Paris, des relations politiques et amicales étendues, des articles de presse, des publications comme son petit volume sur l'histoire du féminisme qui nous a servi d'aide-mémoire à toutes, et que ne pourrions-nous pas dire encore?

C'est par une claire et froide journée de décembre 1938 que je suis allée — et je ne savais pas que ce serait la dernière fois — sonner à la porte du minuscule appartement de l'ancienne avenue Malakoff, qui a été le cadre de toute une longue partie de son existence, et qui a vu défiler dans son étroit corridor tant d'hommes et de femmes qui ont marqué dans le souvenir de leurs contemporains. Recluse à cause de la température

extérieure, Mme Avril n'en avait que l'esprit plus alerte. Je lui parlais de notre projet de créer à Genève une maison de refuge pour prostituées majeures; une ancienne pensionnaire de l'*Oeuvre Libératrice*, maintenant mariée et mère de famille, vint nous interrompre par une courte visite; et tout ceci fut l'occasion pour elle d'une série de récits, d'un chaplet de souvenirs, tous plus vivants, tous plus pittoresquement narrés, tous plus aussi plus évocateurs de misères morales et matérielles les unes que les autres. Et captivée par ce que j'entendais, par les scènes, les unes comiques, les autres lamentables qu'elle reconstituait avec verve, je songeais avec une pointe d'émotion à l'œuvre admirable de sauvetage d'âmes humaines, de combat incessant pour une cause, que représentait cette longue existence. «Une belle vie est un don de Dieu...» disait le pasteur Charles Wagner.

Je n'ai plus revu Mme Avril. Le projet de rencontre dans le Midi que nous avions formé pour Noël ne s'est pas réalisé. Mais je songe au spectacle immense et magnifique de la baie de Gavarn, que ses yeux ont contemplé depuis longtemps, au déploiement exubérant des plantes en fleur, aux rocs rouges et violacés découpant de leurs aiguilles la mer bleue, à la silhouette pittoresque de la vieille ville méridionale chevauchant la colline, aux horizons teintés d'opale lointaine, qui furent le cadre de ses derniers jours. Je songe au cimetière où elle repose, l'un des plus beaux, l'un des plus gironque que je connaisse, élançant ses terrasses blanches ombragées de cyprès sur le flanc de la colline. Et je me dis que, malgré les souffrances et les angoisses des dernières heures, le privilège de Mme Avril de Ste-Croix a été, après celui d'une belle vie, d'une mort regardée en face. Qui de nous ne pourrait l'envier?

E. Go.

Il y a un moyen bien simple de remédier au chômage masculin: c'est de diriger les chômeurs vers le travail domestique. Nous avons déjà des coiffeurs, des cuisiniers, des plongeurs, des valets de chambre, et les chômeurs auraient un emploi tout trouvé chez les célibataires masculins ou chez les veufs. Et quand ils auront fait du travail ménager, ils se montreront plus respectueux du labeur quotidien de leur mère, de leur femme, de leurs soeurs et de leurs filles!

L'Etat croit-il, par cette coercition, ramener les femmes au travail ménager, lui qui a refusé d'englober le travail domestique dans la loi fédérale du 30 juin 1936, ce qui aurait entraîné une certaine protection de ce métier. Avec les dispositions souples du Code des obligations (qui généralement ignorent les employeurs comme les employés!) il y aurait moyen d'instituer une certaine réglementa-

tion. Pour trouver les 15 à 20.000 domestiques qui manquent à la Suisse, il faut donner plus de liberté et de meilleures conditions de travail aux employées de maison, et agir dans ce sens sur l'opinion publique. Il faut encourager l'œuvre entreprise déjà au siècle dernier par les organisations féminines, et menée avec un regain d'ardeur depuis une dizaine d'années. Durant cette dernière décennie, le personnel féminin autochtone a augmenté d'environ mille unité par an: c'est un résultat appréciable, dû à ces efforts féminins, et dont l'Etat pourrait s'inspirer en tenant compte des circonstances, en renonçant à des mesures attentatoires, à la liberté individuelle, mesures qui manquent leur but, et qui finalement, en brimant les femmes et en entravant la liberté des chefs d'entreprise, nuisent à l'ensemble du pays.

Un mot encore: on voudrait rappeler le souvenir de 1914 à ceux qui, furent alors trop heureux de précipiter les femmes dans les ateliers et les bureaux, dont ils les congédieront brutalement quand ils n'eurent plus besoin de leurs services. Mais nous sommes en 1939, et l'image de la guerre pèse sur notre horizon. Si vous avez vidé les ateliers et les bureaux des femmes qui y travaillent, qui assureront la continuité du travail et la transmission des pouvoirs? qui fera la liaison si la mobilisation vient prendre les hommes?

Plus on relit cette circulaire officielle, plus on est étonné de cette façon simpliste de résoudre un problème extrêmement compliqué, qui comporte tant d'aspects divers, qui tiennent à tant de circonstances locales ou régionales soumises à l'évolution des idées, des gens et des choses! Vraiment, ce n'est pas ainsi que l'on gouverne. S. BONARD.

Les déléguées de la Fédération des Eclareuses suisses à Genève

Samedi 18 mars! Les rafales de la bise font tourbillonner les blanches flocons de neige, les crocus frissonnent dans les prés... mais, tout le monde a le sourire! A l'Hôtel Métropole, où tout est fort bien ordonné, ont lieu séances et repas excellents. Les déléguées, les visiteuses arrivent nombreuses, près de 200, et comptent pour la première fois une forte délégation du Tessin. La salle est ornée du grand drapeau rouge à croix blanche, le symbole du pays, et de l'étendard bleu au trèfle d'or, le symbole de l'amitié des Eclareuses dans le monde.

A 18 heures précise, la commissaire nationale Yvonne Achard ouvre l'Assemblée; Mme Val. Weibel souhaite la bienvenue à nos Confédérées au nom des Eclareuses de Genève. Mme Achard prononce alors une allocution pleine de cœur et constate que la Fédération, emportée par un dynamisme réjouissant a augmenté d'une façon encourageante et compte aujourd'hui plus de 6000 membres; elle souhaite la bienvenue à son successeur Mme Thérèse Ernst, de Lausanne. «Nous avons le devoir, conclut-elle, d'être des éléments

positifs de compréhension et d'union entre les caractères divers de notre peuple. Préparons intensément notre pensée à ceci afin d'être prêts à saisir chaque occasion, parfois même à créer des occasions. Je suis heureuse que, malgré la diversité des langues, mentalités et confessions de notre patrie, nous soyons groupées en une seule Fédération. Veillons toujours à ce que chacune s'y trouve à l'aise, ayant assez de liberté pour y vivre selon ses besoins, dans le cadre des principes de base du *guiding*».

Puis, l'ordre du jour se poursuit: appel des déléguées, adoption des rapports d'activité, discussion du budget, élections diverses, Exposition Nationale de Zurich, célébration du XX^e anniversaire de la Fédération, aide à la Croix-Rouge suisse, participation éventuelle au Camp international de Gödölo à Hongrie... ont donné lieu à un échange de vues plein de vie, de profondeur, de dignité, tout imprégné de la gravité de l'heure.

Avant le souper, l'assistance à la primeur du film «Eclareuse» tournée par le chef Widmer, de Lausanne, film qui sera envoyé à l'Exposition Nationale de Zurich. Puis, c'est l'agape fraternelle: à la table «officielle», Mme Achard salue la présence du chef suisse des Eclareuses, M. Louis Blondel qui a, dès sa création, témoigné de la sympathie à notre mouvement; celle de Mme J. Paschoud, de Lausanne, la véritable fondatrice de notre Fédération puisque c'est elle qui, en juillet 1917, a convoqué la première rencontre «intercantonale». Les anciennes collaboratrices de Mme

Petit Courrier de nos Lectrices

Sylvie à une maîtresse de maison (N° 541).

— A mon avis vous ne devez pas laisser le montant des timbres-escorte à votre employée. Ce serait l'inciter à forcer la dépense. Et, comme vous dites, c'est vous et non pas elle qui achetez. L'ancien système du «sou du franc» était déplorable. Ne le renouvez pas sous une forme. Donnons le gage convenu, à l'occasion procurez un plaisir à votre aide, ce sera beaucoup mieux. En revanche, à la place de la personne dont parle la première maîtresse de maison (N° 540), j'aurai payé les nouvelles clefs... en prévenant l'étrousse que s'il y avait récidive, c'est elle, cette fois, qui réparerait le malheur à ses frais. Chacun peut avoir un moment de distraction. L'indulgence, non aveugle, mais raisonnée, est certainement un élément de bonne entente entre l'employeur et l'employé... Qu'en pensez-on?

E. K., avocate, à Chercheuse M. J. (N° 541).

Théoriquement l'employée de maison comme tout autre employé répond en effet du dommage qu'elle cause à l'employeur, soit intentionnellement, soit par négligence ou par imprudence. Cependant, dans la pratique, les tribunaux de prud'hommes sont très larges dans l'interprétation de cette disposition et favorisent plutôt l'employé, cela d'autant plus qu'une autre disposition de la loi stipule que l'employeur ne peut sans le consentement de l'employé compenser le salaire dû avec une créance qu'il a contre lui en tant que

Achard ont été invitées et elles l'entourent à la fois de leur affection et de leurs regrets, car elle va déposer sa charge après l'avoir remplie pendant 17 ans avec un dévouement absolument grand. Idéal scout d'amitié et de collaboration. Un groupe de cheftaines genevoises «chantent» notre reconnaissance et adressent notre premier salut à la nouvelle commissaire nationale, Mme Ernst. Paroles et musique sont émouvantes; les auteurs Mmes Droiin-de Morsier et Baenzler-Vogel ont trouvé ce qu'il fallait exprimer; qu'elles en soient remerciées une fois encore.

La soirée est consacrée à une intéressante causerie de M. Jo Baeriswyl sur ce sujet *Jeux dramatiques et jeux musicaux* avec démonstration par un groupe d'Eclareuses.

Dimanche matin, messa dans les Eglises catholiques et culte protestant, puis reprise du travail pour épurer l'ordre du jour; et l'après-midi nos hôtes ont le choix entre une visite de la cathédrale de St-Pierre, de l'Hôtel-de-Ville, des châteaux de Chouilly et de Dardagny sous l'expertise direction de M. Louis Blondel, archéologue cantonal, et une visite du Palais de la Société des Nations.

Cette Assemblée a laissé un rayon de soleil dans notre cœur à toutes et c'est avec joie et confiance dans l'avenir du pays que nous nous sommes donné rendez-vous l'an prochain à Schaffhouse; et on le voit: les extrémités de la Suisse se touchent; et ne font qu'un!

K. J.

ce salaire est absolument nécessaire à son entrepreneur et à celui de sa famille, exception faite toutefois du cas où l'employé aurait commis intentionnellement un dommage (sabotage, etc.).

Dans le cas de perte de clefs par une jeune employée, probablement mineure, je doute fort qu'un Tribunal eût condamné la coupable par étrousse. Comme vous le dîte très bien: «En engageant une jeune fille mineure, la maîtresse de maison doit accepter de courir les risques que l'inexpérience, le manque de maturité peuvent lui faire courir».

La Direction à plusieurs. — Nos remerciements pour vos communications sur le sujet qui continue à préoccuper plusieurs de nos lectrices, soit le devoir d'achat dans les grands magasins ou auprès des petits commerçants. Nous ne pouvons cependant publier celles de ces remarques qui n'apportent rien de nouveau ni de précis au débat, et pour lesquelles aucune de nos correspondantes ne semble avoir pris connaissance de l'article paru dans notre précédent numéro sous le titre «Sousci et responsabilités économiques des femmes» et qui pose le problème sur une base vraiment objective. Nous prions donc intinamement toutes celles auxquelles ce sujet tient à cœur de ne pas revenir sur ce qui a déjà été dit à plusieurs reprises dans ce Petit Courrier, et de ne nous adresser que des précisions documentaires, chiffres certains, résultats contrôlés d'enquêtes, etc. La place limitée qui nous est accordée nous oblige à nous montrer très stricte à cet égard. Nos regrets et encore une fois merci.

vous songerez plus d'une fois que cette impression si juste se reflète dans ses œuvres, par exemple dans la délicieuse maquette où évoluent des danseuses et qui semble le mouvement lui-même fait poésie et jeunesse.

Portraits, paysages, compositions diverses: voiez la *Jeune fille au chant*, le portrait si frais de Rösl, ceux si intéressants d'Arthur Honegger, de Cuno Amiet, de Frank Martin! C'est *Lausanne la nuit* (quel sens du mystère dans ces ténèbres éclairés ça et là); ce sont les toits nocturnes aussi — de Genève, et cette profondeur merveilleuse de *La joie dans la forêt*, où le rayon de lumière dorée pénètre dans l'*Eglise inférieure d'Assise*, ou bien encore le très beau *Etude de dos*, et le *Canal de Venise*, ou ce *Paysage bernois*, tellement caractéristique avec ses vertes intenses et combien d'autres divers, atypiques, suggestifs!

N'oublions pas les trois grandes peintures murales dédiées à la *Musique* et qu'on aimerait à voir isolées des tableaux qui les entourent.

En dehors de son art, nous ignorons que Bailly fut une bonne féministe avant de l'avoir lu dans l'étude déjà citée de Mme Bonard, mais cela n'a rien pour nous surprendre de la part d'une femme dont la vie presque entière a été une aventure dont elle est sortie victorieuse.

M.-L. PREIS.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.